

## 48957 - Le mérite de la prière des Tarawihs

### La question

Quel est le mérite de la prière des *Tarawihs* (prière nocturne surérogatoire au cours du mois de Ramadan) ?

### La réponse détaillée

Premièrement :

La prière des *Tarawihs* est une prière recommandée par la Sunna selon l'avis unanime des ulémas. Elle fait partie des prières nocturnes surérogatoires (*Al-Qiyam*) et s'inscrit dans le cadre régi par les arguments tirés du Livre et de la Sunna qui incitent les musulmans à accomplir la prière d'*Al-Qiyam*, et en expliquent la vertu. Nous avons déjà cité une partie de ces arguments dans la réponse donnée à la question n° 50070.

Deuxièmement :

[Prier au cours des nuits du Ramadan](#) relève des plus importants actes qui permettent au fidèle croyant de se rapprocher de son Seigneur durant ce mois-là.

Al-Hafedh Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Sache que deux *Djihads* (effort contre soi-même pour accomplir les bonnes œuvres) sont réunis au profit du croyants au cours du mois de Ramadan : un effort contre soi-même pendant la journée pour accomplir le jeûne, et un effort contre soi-même durant la nuit pour faire la prière d'*Al-Qiyam*. Celui qui réunit ces deux djihads sera rétribué au-delà de toute mesure. »

On a rapporté des hadiths qui incitent particulièrement à l'accomplissement des prières nocturnes du Ramadan et en expliquent le mérite. En fait partie ce que nous allons indiquer :

-Ce hadith rapporté par Al-Boukhari (37) et par Muslim (759) d'après Abou Horeira (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui

qui accomplit *Al-Qiyam* durant le Ramadan, avec une foi sincère et espérant la récompense d'Allah le Très-Haut, sera absous de toutes ses péchés antérieurs. »

“Accomplir *Al-Qiyam* durant le Ramadan” : c'est passer ses nuits en prière.

“foi sincère” : c'est l'affirmation de la promesse divine relative à la récompense.

“espérant la récompense d'Allah” : c'est désirer l'obtention de la récompense divine et non ostentatoirement ou quelque chose de ce genre.

L'imam Ibn Al-Moundhir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) affirme résolument qu'il s'agit des péchés majeurs et véniens.

Cependant l'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ce qui est connu chez les *Fouqahas* c'est que le hadith s'applique aux péchés mineurs à l'exclusion des majeurs. D'autres ont dit que les prières en question peuvent entraîner l'allègements des péchés majeurs, en l'absence de péchés mineurs. » Extrait de Fath Al-Bari.

Troisièmement :

Le croyant doit veiller à accroître ses efforts concernant les actes de cultes au cours des dix dernières nuits du Ramadan plus qu'il ne le fait en d'autres temps, car il y a dans ces nuits-là la nuit **d'Al-Qadr** (la nuit du Destin) à propos de laquelle Allah le Très-Haut dit : « La Nuit du Destin est meilleure que mille mois. » (Coran : 97/3).

La récompense de l'accomplissement de la prière d'*Al-Qiyam* pendant la nuit du Destin est évoquée dans la parole du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) suivante : « Quiconque accomplit *Al-Qiyam* pendant la nuit d'Al-Qadr, avec une foi sincère et espérant la récompense d'Allah le Très-Haut, sera absous de tous ses péchés antérieurs. »

(Rapporté par Al-Boukhari :1768 et par Muslim :1268).

C'est pour cela que « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) décuplait de ses efforts plus qu'il ne le faisait en d'autres temps au cours des dix dernières nuits du Ramadan. » (Rapporté par Muslim,1175).

Al-Boukhari (2024) et Muslim (1174) ont rapporté qu'Aicha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit : « A l'arrivée des dix dernières nuits, le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) serrait son pagne, passait ses nuits dans l'adoration et réveillait sa famille (ses femmes). »

“A l'arrivée des dix” c'est à dire les dix dernières nuits du Ramadan.

“serrait son pagne” c'est-à-dire qu'il s'efforçait intensément dans l'adoration, et pour certains ulémas il s'agit du fait de ne pas approcher ses épouses pour l'acte sexuel. L'expression peut supporter les deux significations.

“Passer ses nuits dans l'adoration” c'est-à-dire qu'il ne dormait pas et restait éveillé pour se consacrer à la dévotion, notamment à la prière.

“Réveiller sa famille” c'est-à-dire qu'il les réveillait pour prier le *Qiyam*.

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ce hadith indique qu'il est recommandé d'accroître les actes cultuels au cours des dix dernières nuits du Ramadan, et de passer ces nuits dans l'adoration. »

Quatrièmement :

Il convient de veiller à l'accomplissement des prières nocturnes du Ramadan en groupe et de [rester avec l'imam jusqu'à ce qu'il termine la prière](#). Celui qui le fait obtient la récompense réservée à celui qui passe toute la nuit en prière, même s'il n'a passé qu'une petite partie de la nuit en prière. Allah, le Très-Haut, est le Détenteur de l'abondante grâce.

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Les ulémas sont unanimes qu'il est recommandé d'accomplir la [prière des Tarawih](#). Leur divergence porte sur le fait de savoir s'il est préférable de l'accomplir seul chez soi ou en groupe à la mosquée.

L'imam Ach-Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et la majorité de ses condisciples, Abou Hanifa, Ahmad (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde), certains malékites et d'autres ulémas soutiennent qu'il est préférable de l'accomplir en groupe comme l'a fait Omar Ibn Al-

Khattab et les compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) et conformément à la tradition observée par les musulmans depuis ce temps là.

L'imam At-Tirmidhi (806) a rapporté d'après Abou Dharr (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui fait *Al-Qiyam* avec l'imam jusqu'à ce qu'il s'en aille (finisse *Al-Qiyam*), il lui sera inscrit *Al-Qiyam* de toute une nuit. » (Jugé authentique par Al-Albani dans Sahih At-Tirmidhi.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.